



SÉANCE DU 04 DECEMBRE 2024

L'an deux mil vingt-quatre, le quatre décembre, à vingt heures, les membres du Conseil Municipal se sont réunis à la Mairie, en séance ordinaire, sous la présidence de Madame MIMAULT Patricia, Maire.

Date de convocation du Conseil Municipal : 28 Novembre 2024.

Présents : Mmes MIMAULT, POITOU, HELOU-DEVILLERS, BETARD
MM.MIMAULT, NOMBALIER, GERVAIS, Mmes, BERGE, PIPET.

Absents/excusés : Mme BLAIS, AUBINEAU-GEAY, FERNANDES, MM. MORISSEAU, DEBORDES

Secrétaire de séance : Anne-Marie POITOU et Pauline BERGÉ

ORDRE DU JOUR : Session ordinaire.

- Délégation du conseil Municipal au Maire
- Ouverture de crédits 2025
- Décisions modificatives
- Subventions aux associations
- La CLECT : Attribution de compensation
- Convention de mutualisation CA2B
- Prise en charge partielle de la complémentaire santé
- Projet éolien Valéco
- Modification du prestataire de repas pour la cantine
- Questions diverses

Le compte rendu de la séance du 24 octobre 2024, est approuvé à l'unanimité.

Ordre du jour N° 1 :

- ➔ Délégation du conseil municipal au Maire

Délégation du maire revu car n'a pas été modifié depuis 2020, ne semble plus légale, un risque pénal est encouru.

Le projet a été revu par un avocat et la trésorerie, les montants sont modifiés dans la délégation par sécurité.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal adopte à l'unanimité

***Ordre du jour N° 2 :**

- ➔ Ouverture des crédits 2025.

L'ouverture des crédits en début d'année est nécessaire pour pouvoir payer les factures investissement et ne pas subir les intérêts moratoires liés au retard de paiement

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal adopte à l'unanimité

DCM
N° 2024-50
Reçue en
Préfecture
le 3/02/2025

***Ordre du jour N° 3 :**

- ➔ Décisions modificatives.

Pas de DM sur le budget principal car visibilité trop faible sur le budget arrêté à ce jour, des factures d'investissement n'ont pas été payées depuis 3 mois. Un cabinet SFP (Service Finances Publiques) a été engagé pour une mission de DGS conseil et de comptabilité.

***Ordre du jour N° 4 :**

➔ Subventions aux associations.

Mme Anne-Marie POITOU rappelle les documents à fournir pour monter un dossier de subvention pour chaque association qui en fait la demande. 13 dossiers sont concernés. La date de dépôt était fixée au 31/10/2024. Mme POITOU rappelle qu'elle a dû redemander à certaines associations des documents manquants. Le montant total des subventions s'élève à 2 450.00€

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal adopte à l'unanimité

DCM
N° 2024-49
Reçue en
Préfecture
le 3/02/2025

***Ordre du jour N° 5 :**

- ➔ CLECT : attribution de compensation.

Pour rappel en 2024 : 141 455.40€ de verser à la commune, pour 2025 l'attribution s'élèvera à 145 706.09€ amoindri de 4 158.64€ soit un total de 141 547.45€

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal adopte à l'unanimité

DCM
N° 2024-53
Reçue en
Préfecture
le 3/02/2025

***Ordre du jour N° 6 :**

- ➔ Convention de Mutualisation de la CA2B.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal adopte à l'unanimité

***Ordre du jour N° 7 :**

- ➔ Prise en charge partielle de la prévoyance.

A compter du 1^{er} janvier, l'obligation pour la collectivité de participer partiellement à la prévoyance de chaque agent s'élèvera donc à 7€ ce qui est le minimum imposé. A la commune sont concernés 7 agents.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal adopte à l'unanimité

DCM
N° 2024-52
Reçue en
Préfecture
le 3/02/2025

***Ordre du jour N° 8 :**

- ➔ **Projet éolien Valéco.**

Ce projet est entre privé et contrairement au projet de territoire avec la CA2Bavec qui la commune travaille conjointement pour le développement des énergies renouvelables.

L'enquête publique a débuté au 22/11/2024. Le projet éolien se trouve sur la commune de la Chapelle St Etienne et concerne 4 éoliennes qui seraient situées à proximité du bois des gâts (lieu-dit) et des bois de l'Absie.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal adopte à 8 voix pour et 1 abstention car la personne est concernée personnellement par le projet.

***Ordre du jour N° 9:**

- ➔ **Modification du prestataire de repas pour la cantine scolaire.**

Actuellement les repas sont fournis par le collège de Moncoutant au prix de 2.85€ avant septembre 2024 qui depuis est passé à 3.45€ pour atteindre les 4.50€ au 1^{er} septembre 2025. Pour la collectivité 1 agent est dédié à la préparation des repas 5 heures par jour sur 4 jours ce qui représente 20 heures hebdomadaires.

Le conseil municipal a décidé de résilier la convention au 31/12/2024.

Madame le Maire signera la nouvelle convention avec le CGSMS (groupement des EHPAD) à partir du 1^{er} janvier 2025.

Mme HELOU-DEVILLERS et Mme Guitton sont allées visiter la cuisine centrale qui se trouve à la Chapelle St Laurent. C'est une liaison froide, ce qui implique l'investissement dans un four, des gastronomes (grands plats) et des travaux d'électricité et de points d'eau.

A ce jour, la convention n'est pas reçue.

Le conseil municipal donne l'autorisation à Mme le Maire de signer cette convention malgré des éléments d'interrogation pour certains conseillers, tels que les inscriptions pour les repas, les tarifs ... qui seront débattus ultérieurement.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal adopte à l'unanimité

***Ordre du jour N° 10 :**

- ➔ **Bail de location pour le Dr Nkomo.**

Il s'agit d'un bail de location au N°5 rue du calvaire pour le médecin hors europe, le sujet sera revu en janvier 2025 car il manque quelques éléments juridiques.

***Informations et questions diverses**

- Le comité d'animation s'interroge sur le stockage des tables et des chaises de la cantine lors de leur marché de Noël du 08/12/2024.
- Ce matériel sera déposé dans la petite salle du haut, dès le vendredi après-midi car il y a du sang ce jour.
- Recensement : 16 janvier 2025 – 15 février 2025
 - 4 agents recenseurs recrutés :
 - Mme Ghyslaine DEVILLERS
 - Mme Sarah DEMAUD
 - Mme Emmanuelle GERBAUD
 - Mme Claude LAURENT, agent coordonnateur
- Point sur les agents : Mme Lefebvre en arrêt jusqu'au 17/12/2024, Mme Gaboreau en arrêt jusqu'au 06/12/2024, puis a demandé sa mutation à compter du 1^{er} février pour la commune de Courlay. L'agent comptable n'a pas renouvelé son contrat qui a pris fin le 31/10/2024.

DCM
N° 2024-51
Reçue en
Préfecture
le 3/02/2025

Une personne a été recrutée en intérim jusqu'au 31/12/2024. Monsieur Lamy a repris ses fonctions.

- En janvier 2025, voir pour détacher un agent pour le trajet de la cantine.
- Les vœux sont prévus le 17/01/2025 à 20h à la salle Yvonne Limoges avec l'orchestre à l'école.
- Les colis de Noël seront distribués le 18/12/2024

La séance est levée à vingt et une heures, vingt minutes.

Fait et délibéré en séance les jour, mois et an ci-dessus et les membres présents ont signé au registre après lecture faite.

SÉANCE DU 4 DECEMBRE 2024

Le Maire,
P. MIMAUT

Le Secrétaire de séance,
Anne-Marie POITOU

M. HELOU-DEVILLERS

M.-L. BETARD

A.-M. POITOU

~~F. DEBORDES~~

C. MIMAUT

~~M. FERNANDES~~

~~H. BLAIS~~

~~C. AUBINEAU~~

P. BERGÉ

C. PIPET

~~N. MORISSEAU~~

H. NOMBALIER

F. GERVAIS